

L'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE ET LA GESTION DES RISQUES

Notre engagement est de faire de la qualité et de la sécurité des soins un axe prioritaire de notre politique du management de la qualité et des risques.

Nos objectifs sont centrés sur le cœur de nos métiers :

- promouvoir des soins en toute sécurité auprès des patients et une prestation de qualité
- favoriser les bonnes pratiques, de réduire les risques pour nos patients et des professionnels de l'établissement
- s'inscrire dans les processus d'évaluation de la Haute Autorité de Santé.

Les indicateurs nationaux de qualité des soins et de lutte contre les infections nosocomiales sont affichés au niveau des panneaux d'affichage présents dans le couloir du rez-de-chaussée du bâtiment Les Terrasses.

Plusieurs instances pilotent la mise en œuvre de l'amélioration continue de la qualité et la prévention des risques.

❖ CME (Conférence Médicale d'Etablissement)

Président : Dr **DANDRIEU-BERGEZ**

La CME est une instance décisionnelle composée des médecins de l'établissement; elle participe au projet de l'établissement, à l'évaluation des pratiques de soins et au pilotage des instances de l'établissement.

❖ COQVIRIS (Comité Qualité Vigilances et Gestion des Risques)

Président : M. **DABAN**

Cette instance est pluri disciplinaire : médecins, personnels soignants, administratifs, logistiques, hôteliers. Elle est responsable de l'organisation de la démarche Qualité et Sécurité des Soins de l'établissement. Elle assure la coordination de la qualité et de la gestion globalisée des risques.

❖ Commission Hygiène et Equipe Opérationnelle d'Hygiène

Président : Mme **LEROY – Pharmacien**

Le risque infectieux est une préoccupation constante de l'ensemble des professionnels des Terrasses.

Des règles d'hygiène dont l'application et l'efficacité font l'objet d'un suivi permanent, sont mises en œuvre par le personnel dans un souci de vous assurer des soins de qualité.

Dans certains cas, des recommandations s'appliquent également aux familles. Elles leur seront signalées et expliquées par les infirmier(e)s. Se réunissant 3 fois par an, la Commission Hygiène définit un programme annuel d'actions pour la maîtrise du risque infectieux. Sa réalisation est régulièrement évaluée.

Il comporte des actions de formation des personnels, de prévention et de surveillance. Il suit particulièrement les 4 indices suivants :

- L'indice composite d'évaluation des activités de lutte contre les infections nosocomiales,
- Le volume annuel de produits hydro-alcooliques par journée et par patient,
- Le taux de SARM (staphylocoque aureus résistant à la Meticilline),
- Le suivi de la consommation d'antibiotiques.

Le suivi de ces indicateurs est affiché sur le tableau d'informations.

❖ Commission de lutte contre la douleur)

Président : Dr **MESSON**

Cette instance détermine un programme d'action de lutte contre la douleur au bénéfice des patients reçus dans l'établissement. Vous trouverez à la fin de ce livret le contrat d'engagement douleur auquel adhère notre établissement.

❖ CLAN (Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition)

Président : Dr ANDREI

Le CLAN est une structure de réflexion et de proposition pour l'organisation de l'alimentation et de la nutrition des patients hospitalisés dans l'établissement.

❖ AUTRES :

- CHSCT (Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail)
- Commission Médicament, Dispositifs Médicaux Stériles et Gaz
- Cellule d'Identitovigilance et Coordination du Système d'information
- Comité de Retour d'Expérience (CREX)

Le signalement des évènements indésirables graves liés aux systèmes d'information (décret du 12 octobre 2016)

Conformément à l'article D.1111-16-2, II, le Directeur du Centre Médical Les Terrasses est en charge de la déclaration des incidents graves de sécurité des systèmes d'information.

Voici en quelques mots ce qu'est un incident grave lié aux systèmes d'information :

- les incidents ayant des conséquences potentielles ou avérées sur la sécurité des soins,
- les incidents ayant des conséquences sur la confidentialité ou l'intégrité des données de santé,
- les incidents portant atteinte au fonctionnement normal de l'établissement, de l'organisme ou du service.